

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 24 juin 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	18
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16. BELHANDA Abdeslam
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17.
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : FONTANIVE Marzéna

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

OBJET : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2014 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS.
N° 14/84

Vu la délibération n° 14/23 du 18/02/2014 relative aux subventions 2014.

Considérant que l'association « Tennis Club » a organisé une Assemblée Générale et sollicite le versement de la subvention d'un montant de 1800€.

Vu la convention signée en date du 16/12/2013, établie entre les intervenants suivants : l'Association Sportive Saulx et Ormain Sport, la mairie de Pargny sur Saulx et le responsable de la formation du Centre de Secours, section jeunes sapeurs-pompiers.

Considérant que l'Association Sportive Saulx et Ormain Sport entraîne les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vanault les Dames. Considérant que la caserne des pompiers de Vanault les Dames reverse une participation à la mairie de Pargny sur Saulx s'élevant à 810€. Cette somme est reversée à l'Association Sportive Saulx et Ormain Sport sous forme de subventions comme suit :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRE SOLLICITEES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES VOTEES
SAULX ORNAIN SPORT	810€	
TENNIS CLUB	1800€	

Considérant que l'Association Sportive Saulx et Ornain Sport reverse cette somme sous forme de don lors du Téléthon organisé à Pargny Sur Saulx.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les subventions complémentaires allouées au titre de l'année 2014 :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRE SOLLICITEES	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES VOTEES
SAULX ORNAIN SPORT	810€	810€
TENNIS CLUB	1800€	1800€

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Pargny sur Saulx,
Le Maire,
Denise GUERIN